Lettre électro du SE-Unsa 67

(n°31, 12/05/21)

03 88 84 19 19 www.se-unsa67.net

Pas encore adhérent·e ? Optez pour l'ADHESION ANTICIPEE !

Adhérent·e dès maintenant mais prélevé·e après la rentrée ? C'est possible.

Être adhérent·e dès maintenant, **c'est bénéficier dès aujourd'hui** (et pour toute l'année scolaire 2021/2022) **de tous les services d'un syndicat utile**.

Pour adhérer c'est **ICI** !

Mouvement 2ème étape : décrypter ses accusés de réception !

Après avoir reçu un premier accusé de réception sans barème**, vous avez ou allez recevoir un second accusé de réception avec le barème pour chaque vœu** (en savoir plus **ICI**).

Vous avez jusqu'au 24 mai pour vérifier et faire rectifier les éventuelles erreurs.

Comment décrypter ce second accusé de réception ? C'est **ICI**

Comment vérifier son barème pour chaque vœu ? Réservé aux adhérents c'est **ICI**.

Date à retenir : 8 juin pour les **résultats** de la phase informatisée.

Toutes les informations essentielles dans notre **Rubrique Mouvement**

Nouvelle FAQ parue le 10 mais datée du 7 : de qui se moque-t-on !!!

FAQ n°34 du 7 mai 2021 (**précisions sur les sorties scolaires**) : **ICI**

Fiches thématiques (en date du 1er mai 2021) avec sommaire interactif : **LA**

Document synthétique «Que faire si… » du SE-Unsa 67 (au 24/04/21) **: ICI**

Fiches « Que faire en cas de suspicion ou de cas avéré de Covid-19 ? » **(au 24/04/2021) : LA**

Plus d'infos encore ? Retrouvez-les toutes dans la **Rubrique Covid 19**

Décharges de direction : des promesses enfin tenues !

Le BO du 06/05/2021 contient **la circulaire du 2 avril 2021** (parue au BO du 06/05/2021) qui **officialise les promesses du ministère concernant les décharges de direction** à compter de la rentrée 2021.

Ainsi, **nous notons que** : …

Lire la suite…

EXEAT/INEAT : vous avez jusqu'au 28 mai !

La date limite de retour est fixée au 28 mai pour les deux types de demandes dans le Bas-Rhin.

Vous trouverez les circulaires dans l'article, ainsi que la notice de renseignements qui doit accompagner toute demande d'ineat dans le 67.

ATTENTION : chaque département ayant son propre calendrier, renseignez-vous sur les dates limites de l'autre département concerné par votre demande. **Si besoin, contactez-nous !**

En savoir plus

Conseil de Formation : 2020-2021 année blanche pour la formation…

Les moyens de remplacement prévus pour assurer les départs en formation ayant été « réquisitionnés » pour le remplacement courant, **la formation a été réduite à sa plus simple expression** et ce, **même pour les formations statutaires** (directeurs, REP+).

Formations en constellations (bilan), **Pré-projet du PDF** 2021-2022, Etc. c'est **ICI**

Rythmes scolaires : CE en urgence pour la semaine de 4 jours !

C'est à la veille du 1er mai que les écoles ont été informées que **pour rester sur une organisation sur 4 jours, la demande du Conseil d'Ecole** (CE) **doit parvenir** via une fiche navette **à la mairie pour le 31 mai au plus tard.**

NE SONT CONCERNÉES QUE LES ÉCOLES AYANT RETROUVÉ LA SEMAINE DE 4 JOURS À LA RENTRÉE 2017 OU A CELLE DE 2018 !

En savoir plus

Carte scolaire R2021 : 2° round le 15 juin !

Vos prévisions d'effectifs se sont affinées depuis la remontée de l'enquête prévisionnelle de novembre 2020 et le CTSD carte scolaire du 9 février. Plus d'élèves que prévu, moins d'élèves que prévu… **Le SE-Unsa 67 sera présent pour défendre votre situation !**

Pour que nous puissions défendre votre situation en séance, faites-nous parvenir votre fiche de suivi.

Grille indicative **des seuils**, **fiches de suivi**, c'est **ICI**

Devoir de réserve : le SE-Unsa dénonce des demandes abusives pendant la période électorale

En cette période électorale les recteurs et IA-Dasen prennent parfois l'initiative de demander aux personnels de ne pas participer à des réunions publiques.

Le SE-Unsa rappelle que la période de réserve est un usage réservé aux hauts fonctionnaires (Préfet et son administration, Directeur de services départementaux ministériels ou interministériels…) ; …

Lire la suite

Refus de disponibilité ou de temps partiel ? Saisissez la CAPD !

Malgré leur nouvelle définition issue de la loi de transformation de la Fonction publique, **les prérogatives de la CAPD** (où siègent majoritairement vos représentants du SE-Unsa 67) **comportent toujours l'examen des décisions individuelles de refus concernant une demande d'autorisation de travail à temps partiel ou une demande de mise en disponibilité**.

En savoir plus

Pédagotek

Des **ouvrages** et **outils pédagogiques** de la maternelle au lycée au gré de nos coups de cœur et des nouveautés.
Un peu de tout (conférences, émissions, ouvrages, activités, …) en relation avec notre métier et **pouvant** ou **nous inspirer dans nos pratiques** ou **nourrir notre réflexion**.

C'est **ICI !**.

"Après La Classe" : se détendre aussi…

Musique, lectures diverses et variées, jeux, DVD, séries et documentaires, etc., le SE-Unsa vous fait des suggestions. **De quoi contenter toute la famillle !**

Pour prendre connaissance du dernier ALC, c'est **LA !**.

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : LÀ

Suivez-nous ! se-unsa67.net